DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS

RESTAURATION SCOLAIRE / PÉRISCOLAIRE ANNÉE 2020-2021

SEPTEMBRE	18 AOÛT
OCTOBRE	15 SEPTEMBRE
NOVEMBRE	15 OCTOBRE
DÉCEMBRE	17 NOVEMBRE
JANVIER	17 DÉCEMBRE
FÉVRIER	18 JANVIER
MARS	15 FÉVRIER
AVRIL	16 MARS
MAI	19 AVRIL
JUIN	17 MAI
JUILLET	15 JUIN

Les feuilles d'inscription devront être datées et signées, accompagnées du règlement pour pouvoir être prise en compte.

Le dépôt pourra se faire par mail, dépôt dans la boîte aux lettres de la mairie ou au bureau du Périscolaire.